

# MEDIAVALES DE MONTFERRAND

## 3 et 4 JUIN 2017

### REGLEMENT DU MARCHÉ ARTISANAL

#### Article 1 – CONDITIONS GENERALES

Le marché artisanal médiéval est réservé aux artisans fabricants des articles évoquant l'époque médiévale. Chaque artisan doit être inscrit à la Chambre des Métiers et s'engage à n'exposer que des produits artisanaux.

Les artisans démonstrateurs de leur savoir-faire sur le stand sont les bienvenus et bénéficient **d'un mètre supplémentaire gratuit pour installer leur atelier.**

#### Article 2 – INSTALLATION

L'installation ne pourra se faire que le **samedi matin à partir de 7h**. Le marché sera ouvert au public le samedi de 10h à 21h et le dimanche de 10h à 18h.

Du fait de l'interdiction de circuler dans les rues à partir du samedi 10h et jusqu'au dimanche 18h, aucun véhicule ne sera plus autorisé à circuler ni à stationner sur le site réservé aux Médiévales. Un parking gratuit est réservé aux troupes et aux artisans auxquels un laisser-passer sera remis dès l'enregistrement de leur arrivée.

#### Article 3 – PRESENTATION

L'échoppe devra être d'inspiration médiévale et l'artisan doit se costumer (possibilité de louer un costume sur place). **L'artisan fournira à l'association des photos récentes** permettant à la commission de faire son choix d'après la présentation du stand et des objets exposés.

Il convient de camoufler les accessoires modernes : objets, métalliques, électriques, en plastiques, en inox, ou publicitaires... L'association ne fournit aucune échoppe ni cale pour les rues en pente.

#### Article 4 – SELECTION

L'association sélectionne les artisans afin de proposer une offre diversifiée au public. L'artisan devra s'installer strictement à l'emplacement réservé à son intention.

Toute exigence particulière devra être indiquée sur la fiche de candidature (hauteur, profondeur et besoins particuliers (électricité, autres...)).

#### Article 5 - ASSURANCE

L'exposant doit assurer sa marchandise et son matériel. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de vandalisme. Un gardiennage du site est assuré de nuit et de jour par une agence de sécurité du samedi matin au dimanche soir. Toutefois, le samedi soir votre stand devra être rangé et protégé au maximum.

#### Article 6 – CONDITIONS FINANCIERES

Les artisans qui auront été sélectionnés recevront un **courrier de confirmation et une facture** correspondant à leur commande. L'inscription ne devient définitive qu'à réception du chèque de réservation de l'emplacement, qui devra parvenir à l'association au plus tard un mois avant les Médiévales. Il sera encaissé début mai. Joindre **un chèque de caution de 200€** qui sera rendu à la fin de la manifestation **sauf non-respect du présent règlement**. En cas de désistement justifié dans un délai inférieur à un mois du début des Médiévales, 30 euros seront conservés en compensation du préjudice.